



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## TGV Nord

Question écrite n° 18078

### Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les conclusions du rapport Carrere estimant la tarification appliquée par la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) sur les lignes du TGV Nord comme « rigides, complexes, incohérentes et non transparentes ». Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser quelle suite il entend donner à ce rapport, ainsi que les mesures qu'il envisage de prendre afin que les usagers du TGV Nord bénéficient de tarifs raisonnables et harmonisés avec ceux pratiqués sur les autres réseaux TGV.

### Texte de la réponse

À la suite de la mission qui lui a été confiée sur le suivi de la tarification du TGV Nord-Europe à laquelle ont été associés les élus et les représentants des associations d'usagers et de consommateurs, M. Carrere, préfet de région honoraire, conseiller-maître à la Cour des comptes, a remis ses conclusions en juin dernier. Sensible aux problèmes qui étaient apparus, la SNCF a pris des mesures dès l'été telles que la baisse du prix de certains abonnements. D'autres mesures sont récemment entrées en application, notamment la réduction du nombre des niveaux de TGV de 4 à 3, l'augmentation de 10 p. 100 du nombre de TGV de niveau 1, c'est-à-dire aux prix les plus bas, et la baisse des prix de 1re classe des TGV de niveau 4, le niveau de prix le plus élevé. Enfin, l'accès en dernière minute à un TGV ou existant des places disponibles pour un usager disposant d'un titre de transport pour un autre TGV sera rendu gratuit. Cette possibilité sera également ouverte aux abonnées. D'autres mesures sont envisagées pour l'année 1995, notamment en faveur des abonnées. La SNCF a largement répondu à la plupart des recommandations et propositions émises par M. Carrere. Les mesures prises sont destinées à satisfaire au mieux les besoins des usagers, elles ont été prises en concertation avec les associations de consommateurs et d'usagers. Le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme attache la plus grande importance aux efforts que la SNCF entreprend en ce sens depuis quelques mois. Il se félicite que la SNCF ait renoué le dialogue avec les associations d'usagers et de consommateurs : c'est dans cette voie de la concertation que pourront être apportées les améliorations visant à une meilleure réponse aux besoins des usagers.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dupilet Dominique](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18078

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 septembre 1994, page 4542

**Réponse publiée le** : 9 janvier 1995, page 196